Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 761

Artikel: Bilan social de l'Assemblée générale des Nations Unies

Autor: Auscher, Janine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266771

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève
J. A.

8 JANVIER 1949 — GENEVE TRENTE-SEPTIEME ANNÉE — N° 761

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Il n'y a pas de vérité morte. La vérité est vivante, et une vérité vivante est toujours quelqu'un.

E. RAMBERT.

A nos abonnés

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont acquitté, dès le mois de décembre, le montant de leur abonnement, à ceux qui ont versé le prix de l'abonnement de soutien, à ceux qui y ont ajouté un don, à ceux encore, nombreux, qui ont offert des abonnements de «Femmes suisses», comme cadeau de Noël ou du 1er janvier.

Nous voulons aussi remercier ici, les abonnées et leurs maris (car il y eut des messieurs dans les équipes), qui ont aidé l'administratrice et moi-même, à lancer les numéros de propagande de «Femmes suisses», à tenir les listes d'adresses à jour, à travailler aux fiches, à encarter les formulaires de chèques, qui ont, en un mot, prêté leur appui bénévole à ce gros effort de l'automne. Qu'aurions-nous fait sans eux?

Permettez-nous de rappeler aux retardataires qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement, de remplir bien vite le bulletin vert reçu en décembre.

Cette générosité et ces témoignages de de dévouement parent le seuil de 1949 d'une guirlande de lumière et d'espoir. A tous, merci de tout cœur.

Le Mouvement Féministe.

BONNE ANNÉE

A NOS LECTEURS ET LECTRICES

Réponses

à quelques-unes

— ...

— Oui, c'est vrai, en 1949, *Le Mouvement* entre dans une phase nouvelle de son existence. Il ne paraît plus qu'une fois par mois sous son titre traditionnel et il a abandonné à *Femmes suisses* les problèmes professionnels, familiaux, psychologiques, éducatifs...

— ...

— Non, nous ne croyons pas être infidèles à l'inspiration première du journal. Nous avons cherché à étendre le cercle des lectrices, à atteindre des femmes qui sont aux prises avec des problèmes qu'elles ne peuvent résoudre que par l'action solidaire du plus grand nombre.

— ...

— Voyez-vous, ce qui nous encourage, c'est l'appui des amies les plus anciennes du «Mouvement», qui approuvent notre tentative, qui nous aident de tout leur pouvoir. Sentir autour de soi tant de pensées amicales, c'est la justification et la récompense de nos efforts.

— ...

— Avons-nous réussi? C'est trop tôt pour le dire. Certes, le premier but est atteint, nous avons pénétré dans de nouveaux milieux et établi le contact. Mais réussir, c'est créer un centre de ralliement féminin, où se rencontreront nombreuses celles qui cherchent des solutions, celles qui souhaitent se comprendre les unes les autres et s'entr'aider. Ainsi, ce que l'on nomme réussite ne peut être qu'un devenir perpétuel, un travail incessant de création pour que ne se rompe pas le lien qui nous unit, pour que ne s'éteigne pas la flamme qui a été allumée par d'autres avant nous et qui nous éclaire.

A. W. G.

Bilan social de l'Assemblée générale des Nations Unies

(De notre correspondante à Paris.)

Certes, l'Assemblée de l'ONU n'a pas résolu les graves conflits dont l'humanité s'inquiète, mais comme on le voit par les articles publiés ici, on a fait quand même du travail ardu et l'on a pris des décisions dont l'effet sera fécond. Les déclarations de principe ne sont pas si vaines que certains le prétendent, plusieurs mesures sociales, parmi celles qu'avait prises feu la S.D.N. ont protégé bien des vies, même au cours de la guerre, aussi ne saurions-nous faire chorus avec ceux qui parlent de la faillite de l'O.N.U.

Après les journées spectaculaires du début — et qui ne donnaient guère, hélas! l'impression d'une entente parfaite — six commissions s'étaient mises au travail, parmi elles, deux surtout, intéressaient nos lectrices: la troisième chargée de la mise au point du projet de Déclaration des Droits de l'Homme — donc de ceux de la femme — et la sixième qui a tenté d'établir une convention réprimant le «génocide».

Dans la déclaration des droits de l'homme, les droits de la femme sont affirmés dès l'article 2: «Toute personne peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, qu'elle soit de race, de couleur, de langue, de *sexe,* de religion, d'opinion politique ou autre, de situation de fortune ou autre, d'origine nationale ou sociale».

Certaines clauses sont directement consacrées aux droits de la femme «droit à un salaire égal pour un travail égal» (art. 21), protection de la mère (art. 22) et égalité des droits du mari et de la femme (art. 14) en matière de mariage.

Cette déclaration a été adoptée par l'Assemblée, à la fin de la session par 48 voix et sept abstentions.

La commission des Droits de l'Homme étudiera à sa prochaine session qui s'ouvrira le 1er avril à Lake Success, les questions suivantes proposées par divers délégués:

Problème des réfugiés et personnes déplacées, problèmes sociaux relatifs aux populations aborigènes du continent américain, enquête sur les mesures discriminatoires prises par certains états contre la main-d'œuvre recrutée parmi les réfugiés et projet de convention sur la liberté d'information que l'on n'a pas eu le temps de traiter au Palais de Chaillot.

Au cours de la session de Paris, voici les questions sociales étudiées par les délégués: projet de contrôle international des drogues échappant aux précédentes conventions, afin de limiter et réglementer la circulation des stupéfiants, rapport du conseil d'administration du Fonds international de Secours à l'enfance (UNICEF).

Aide aux réfugiés arabes et israéliens, Déclarations du droit des vieillards, Fonctions consultatives en matière de service social.

Le Génocide

La mesure la plus importante prise par l'O.N.U. au cours de sa session parisienne est sans aucun doute, avec la *déclaration des droits de l'homme,* l'adoption de la *convention sur le génocide.* La sixième Commission (juridique) l'a en effet votée avant de se séparer, et l'*Assemblée générale* l'a ratifiée.

On constate, dans le *préambule,* que le génocide constitue un crime contre le droit des gens, ayant infligé à toutes les périodes de l'Histoire de grandes pertes à l'humanité, et que, pour libérer la dite humanité d'un fléau aussi odieux, la coopération internationale est nécessaire.

Dans les articles qui suivent, il est dit que le génocide demeure toujours un crime, qu'il soit commis en temps de guerre ou en temps de paix, et que ce terme s'applique à l'un quelconque des actes énumérés ci-dessous, commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux, à savoir:

Meurtre des membres du groupe.

Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe.

Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.

Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.

Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Les femmes apprécieront particulièrement la répression de ces deux derniers crimes. Il est spécifié d'autre part que tous les auteurs et complices du génocide seront châtiés, qu'il s'agisse de gouvernements ou de particuliers, et seront traduits soit devant le tribunal compétent de l'Etat, soit devant la Cour criminelle compétente. Un tel crime ne bénéficiera pas du régime accordé aux condamnés politiques, et l'extradition du criminel pourra être exigée sans qu'il soit possible de la refuser.

Lorsqu'on se souvient des crimes commis contre des groupements humains tels les Juifs par exemple, sous le régime nazi, on ne peut qu'applaudir de voir enfin reléguées au ban de l'humanité des mesures d'extermination systématique qui sont une offense et un défi à toutes les lois divines et humaines.

Conférence d'une déléguée française

Me Marcelle Kræmer-Bach, avocate à la Cour, a parlé à l'*Alliance fédéraliste des femmes pour la paix.*

Le sujet en était l'*O.N.U.* en général, et la *Convention du génocide* en particulier, question qu'elle était particulièrement qualifiée pour traiter, ayant siégé à la Sixième Commission, au banc de la Délégation française.

De cette intéressante conférence, j'ai retenu plus spécialement deux choses: d'une part, qu'outre le bloc slave, le Royaume-Uni d'Angleterre avait également manifesté une vive opposition au vote de la *Convention du génocide*; d'autre part que, sur les soixante-dix-huit membres de la Délégation française — dont cinq délégués titulaires et cinq suppléants — on comptait tout juste deux femmes..., l'une étant Mme Lefaucheux, présidente de la *Commission des droits de la femme* — qui ne s'est d'ailleurs pas réunie au cours de cette session — et l'autre étant Me Kræmer-Bach, avocate à la Cour.

Ce qui inspire à la conférencière cette remarque fort pertinente que si la Délégation de la *France* avait compté quelques femmes de plus, on n'eût peut-être pas laissé traiter à la *Commission politique* la question des enfants grecs — enlevés de leurs pays par les pays voisins — avec autant de mollesse, l'attention des femmes étant plus attirée vers ce genre de problèmes que celle des hommes...

* * *

Parmi les questions qui ont été examinées au cours de la session qui s'achève, on note le *Rapport du conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance.*

Plusieurs des dernières séances ont été consacrées à l'UNICEF et à l'UNAC, chacun ayant ses partisans. Il a été finalement décidé que l'UNICEF centraliserait les dons sur le plan international et que l'UNAC serait prolongé jusqu'au 31 décembre 1949. Plusieurs délégations, celle des Etats-Unis, entre autres, ont exprimé l'avis que l'UNAC faisait, en quelque sorte double emploi avec l'UNICEF et qu'il serait préférable, pour des motifs administratifs et financiers, de simplifier la question en ne maintenant que ce dernier qui fait, lui aussi, œuvre fort utile. Mais fera-t-on jamais trop pour l'enfance malheureuse, victime innocente de la folie des hommes?

Janine Auscher.

Pouvoir du Souvenir

Dès les matins d'enfance en fleur
le souvenir est dans notre être
une inconsciente chaleur,
aiguë ou tendre, qui pénètre
chaque fibre de notre cœur.
On dirait qu'une pointe d'aile
remue en nous et pêle-mêle
des braises: chagrins et bonheurs.

Souvenir... chaleur née d'un feu
qui n'exige pour que ses flammes
invisibles mènent leurs jeux
ni l'âtre profond de molasse,
ni les lourds fagots de bois mort.
Et de la lampe il n'a que faire!
Feu de veilleuse, il est mystère
dans notre âme qui vibre ou dort.

Les ondes chaudes irradient...
Le passé rassemble sa vie,
devient beau visage de Foi.
Notre pauvre petit courage
perdu, retrouvé tant de fois,
secoue ses loques sous l'orage,
reprend le fil de son message...
Va petit courage, et combats!

Poème inédit composé par
Mme E. Cuchet-Albaret
pour
l'anniversaire du 4 janvier 1949

La Guilde des Coopératrices de Suisse *nous communique que sa collecte en faveur de* l'Aide suisse à l'Europe *(rattachée à* l'UNAC *dont nous parlons ci-dessus) a rapporté la somme de 1951 frs et 100.000 boîtes de lait condensé d'une valeur de 90.000 à 100.000 frs.*

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE